

BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone : 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux
Abonnement: 1000 Fr par an

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 258 27 Juin 1959

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU: Un nouveau traitement ne devra être appliqué d'urgence que dans le cas où le dernier serait antérieur au 21 Juin. Dans les autres cas il devra être effectué 10 à 12 jours après le précédent ou, le cas échéant, dès après une forte pluie.

VERS DE LA GRAPPE: Le vol de 2ème génération a déjà débuté depuis le 18 Juin dans les secteurs les plus chauds.

Un nouveau traitement devra être appliqué aux dates suivantes:

	Esters phosphoriques	Autres insecticides appropriés
Drôme-Ardèche jusqu'à 500m. Rhône-Isère région 12 et Savoie jusqu'à 350m.	3 AU 6 JUILLET	DES RECEPTION
Drôme-Ardèche au-dessus de 500m. Rhône-Isère et Savoie au-dessus de 350m. Loire sauf région 12 Haute-Savoie	9 AU 12 JUILLET	4 AU 7 JUILLET

L'emploi des oléoparathions (à proscrire sur le Gamay sur lequel on se limitera au Parathion) permet de lutter également contre les larves mobiles estivales des Cochenilles de la vigne.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES: Le retour à un régime plus arrosé oblige à resserrer l'intervalle des traitements à une moyenne de 13 jours, sauf si une forte pluie oblige à effectuer une application dans des délais plus brefs (dans les 24 heures après la fin de la précipitation).

CARPOCAPSE: (A lire attentivement) Bien que la 2ème génération de papillons soit près d'éclore, le vol de 1ère génération se poursuit avec intensité dans de nombreuses régions. Sauf pluie importante imposant un renouvellement immédiat, le dernier traitement devra être répété au terme d'un délai de 14 à 16 jours.

Toutefois, dans certaines régions, aucun traitement ne sera nécessaire contre cette 1ère génération après les dates suivantes:

- régions 52, 131, 132 et 152 après le 27 Juin
- régions 12, 21, 22, 24, 26, 35, 37, 40, 41, 52, 81, 85, 87, 101, 102, 103, 107,

110, 111, 115, 119, 121, 122, 124, 125, 129, 130, 133, 134, 141, 142, 143, 147, et 151: après le 6 Juillet.

- autres régions non visées par les bulletins N° 256 (10 Juin) et 257 (17 Juin): après le 11 Juillet.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE: Le traitement précédent devra être renouvelé d'urgence (ou au bout de 10 jours s'il n'a pu être appliqué avant le 20 Juin) et étendu à toutes les parcelles d'altitude non encore touchées par les avis précédents.

TEIGNE ET CERCOSPORIOSE DE LA BETTERAVE: La sécheresse des semaines écoulées et maintenant le temps chaud et plus humide sont favorables à la fois à l'activité de la teigne et aux premières contaminations de la Cercosporiose.

En toutes régions, un traitement mixte devra être appliqué d'urgence.

On utilisera un des insecticides indiqués dans le bulletin N° 253 en combinaison avec un des fongicides suivants:

- Oxychlorure de cuivre
- Mélange zinèbe-cuivre
- Oxyde cuivreux

PYRALE DU MAIS: Le vol des papillons est actuellement très important, de nombreuses pontes sont observées et les premières jeunes chenilles ont déjà fait leur apparition.

En conséquence les traitements sont conseillés

Dès réception: vallée du Rhône de la Chautagne au Vaucluse et vallées affluentes au sud de Lyon

Du 6 au 9 Juillet: dans les autres régions (particulièrement Bresse et Dombes)

SUR PANIC: Deux traitements seront nécessaires pour assurer une bonne protection.

1er traitement: dès réception
2ème traitement: 10 à 12 jours plus tard.

On utilisera un insecticide de synthèse persistant du type D.D.T.-Toxaphène-Dieldrine

Soit en poudrage
Soit en pulvérisation pneumatique sur Panic par exemple.

Il est particulièrement recommandé de traiter aux abords des champs, les herbes des fossés et des haies qui servent de refuges aux papillons.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD